

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

8

Votants :

8

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi seize juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juin 2025

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme Isabelle PETITJEAN, Maire-Adjointe – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme et MM Jérôme BOUCHET, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Martial VIOLLET

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETITJEAN

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

01 AOÛT 2025

COURRIER ARRIVÉ

39/2025

Objet : Décision modificative numéro 1 pour le Budget Général

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de régulariser les crédits qui sont insuffisants en section d'investissement :

au chapitre 23 – immobilisations en cours :

Compte tenu des évolutions tarifaires sur certaines opérations de travaux, de nouveaux crédits sont à prévoir en investissement concernant la révision des prix des marchés suivants :

♦ La rénovation des intérieurs de l'église Saint-Loup :

Lot 1 – Maçonnerie : entreprise COMTE	8 478,70 €
Lot 2 – Menuiserie bois : SAS MENUISIER ET COMPAGNONS	83,60 €
Lot 3 – Restauration des décors peints :	
▪ Thierry VITALONI	345,17 €
▪ Françoise PEILLEX	173,44 €
Lot 4 – Serrurerie ferronnerie : atelier THOMAS Vitraux	1 072,14 €
Lot 5 – Restauration du mobilier liturgique : SAS Antoine BUISSON	1 014,94 €
Lot 6 – Electricité courants forts et faibles : entreprise ECLAIRAGE SERVICES	320,90 €
Lot 7 – Chauffage : entreprise BEAUFILS SAS	1 314,85 €
TOTAL :	12 803,74 €

♦ L'aménagement des abords et la place de l'église Saint-Loup :

Lot 1 – Maçonnerie - VRD : entreprise SAEV et PUGNAT TP (co-traitant)	8 299,62 €
Lot 2 – Serrurerie : atelier THOMAS Vitraux	161,63 €
Lot 3 – Electricité : entreprise ALTIVOLT	231,41 €
TOTAL :	8 692,66 €

Les montants ont été communiqués dernièrement par la société Ecobis, l'économiste en charge du suivi des deux marchés.

Il faut également tenir compte des engagements non prévus au budget primitif :

- ♦ les missions de contrôle technique : 3 456 € et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé : 5 928 € pour le marché de travaux d'aménagement des abords et de la place de l'église Saint-Loup,
- ♦ la maîtrise d'œuvre pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école, dont le démarrage est finalement avancé cette année, pour un montant de 16 512 €.

L'avenant en moins-value numéro 2 pour le lot 5 – Restauration du mobilier liturgique, attribué à la SAS Antoine BUISSON, relatif au marché de rénovation des intérieurs de l'église Saint-Loup pour un montant de 10 633 € hors taxes soit 12 759,60 € vient en déduction.

Le montant total pour le chapitre 23 s'élève donc à 34 632,80 €, *arrondi à 34 635 €.*

au chapitre 16 – immobilisations en cours :

Par décision du Maire numéro 01/2025 en date du 26 mai 2025, un emprunt d'un montant de 40 000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de l'acquisition d'un tracteur de marque KUBOTA. Le chapitre doit être augmenté de 1 688,89 € *arrondi à 1 690 €*, correspondant au capital des deux premières annuités (2 derniers trimestres) à verser en 2025.

Pour compenser l'augmentation des crédits, le fonds de concours pour le financement des travaux d'aménagement pour la place de l'église d'un montant de 40 000 € sera intégré en partie en recettes.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Articles	Libellés		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées			
1641	Emprunts en euros	+ 1 690,00	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			
2313	Constructions	+ 34 635,00	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement			
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – GFP de rattachement		+ 36 325,00
TOTAL		36 325,00	36 325,00

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Vu la délibération numéro 27 en date du 7 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- **ADOpte** la décision modificative numéro 1 dans les conditions définies ci-dessus pour le budget principal 2025 de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 21/07/2025 et de sa publication le 21/07/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télécours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.